

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 1er septembre 2003

N° D080106 - CEMAT/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par :

REICHHOLD
Parc d'Affaire SILIC,
105 Rue des Campanules
77185 LOGNES

Marque commerciale :

DION FR 840-820

Description sommaire :

Composition globale : Panneau à base de résine polyester armée de fibres de verre et ignifugée dans la masse.

Application :

Stratification contact, projection simultanée, injection RTM

Masse :

(10 kg/m²) ± 10%

Epaisseur :

(4 mm) ± 10%

Coloris :

Beige/Bianco cassé, aspect lisse

Rapport d'essais :

N° D080106 - CEMAT/1 du 1er septembre 2003

Nature des essais : Essai(s) par rayonnement.

Classement :



Durabilité du classement (annexe 22) :

NON LIMITE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° D080106 - CEMAT/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Nota : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent Procès-verbal de classement ou de l'ensemble Procès-Verbal et rapport annexé.

Trappes, le 1er septembre 2003

Le Chef de la Division
COMPORTEMENT AU FEU

Alain SAINRAT



Réalisation de l'essai
Mme LE QUERE
La Responsable Technique

Lise GHYZEL